

## Contribution D5 au rapport d'activité 2007 du MAE

LA COOPERATION AU DEVELOPPEMENT ET L'ACTION HUMANITAIRE .....	2
1. L' Aide Publique au Développement (APD) du Luxembourg en 2007.....	2
2. Qualité de l' aide .....	2
3. La coopération bilatérale.....	4
a) Les programmes de la coopération bilatérale .....	4
b) Les relations avec Lux-Development .....	6
4. La Coopération multilatérale .....	6
a) Union Européenne .....	6
b) Nations Unies et agences multilatérales .....	8
5. Action humanitaire.....	9
6. Coopération avec les ONG .....	11
7. Initiatives en matière de microfinance .....	13
8. Appui aux programmes.....	15
9. Evaluation .....	15
a) Evaluations mises en œuvre par la Coopération luxembourgeoise .....	15
b) Evaluation de la Coopération luxembourgeoise.....	16
10. Comité interministériel pour la coopération au développement .....	17

# **LA COOPERATION AU DEVELOPPEMENT ET L'ACTION HUMANITAIRE**

## ***1. L'Aide Publique au Développement (APD) du Luxembourg en 2007***

L'APD luxembourgeoise s'est élevée en 2007 à quelque 270 millions EUR, équivalant à 0,90 % du Revenu National Brut (RNB). Ceci représente une augmentation en volume de plus de 16 % par rapport à 2006, année où le ratio APD / RNB s'est situé à 0,84 %. Les chiffres définitifs de l'APD seront communiqués plus tard dans l'année, dans le rapport annuel 2007 de la Coopération luxembourgeoise, quand l'exercice budgétaire 2007 aura été clôturé.

Parmi les cinq pays qui ont dépassé l'objectif fixé par les Nations Unies correspondant à une APD de 0,7% du RNB, le Luxembourg s'est situé en 2007, tout comme l'année précédente, en troisième position après la Suède et la Norvège.

## ***2. Qualité de l'aide***

La quantité de l'aide apportée par le Luxembourg doit aller de pair avec la qualité de cette aide. Cette exigence de qualité a été rappelée par le Ministre Jean-Louis Schiltz lors de sa déclaration sur la politique de coopération au développement et de l'action humanitaire, le 24 avril 2007 à la Chambre des Députés. Cette exigence n'est pas nouvelle, mais la Coopération luxembourgeoise s'est lancée en 2007 dans une démarche plus systématique afin d'accroître l'efficacité de l'aide en mettant en pratique, à son niveau, la « Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement » (adoptée à Paris en mars 2005) et de concrétiser les engagements ambitieux pris par la suite dans le cadre de l'Union européenne, avec l'adoption du Consensus européen pour le développement (décembre 2005) et l'adoption du Code de conduite sur la

complémentarité et la division du travail en matière de politique de développement (mai 2007).

Ensemble avec ses 27 collègues des autres Etats membres et de la Commission européenne, le Directeur de la Coopération luxembourgeoise a signé en juin 2007 une lettre commune invitant les représentations des Etats membres et de la Commission à appliquer le Code de conduite sans tarder dans tous les pays en développement.

Dans le même esprit, le Directeur de la Coopération luxembourgeoise et son homologue de la Coopération belge ont rédigé en novembre 2007 une lettre dans laquelle ils encouragent les représentants des deux coopérations sur le terrain à s'informer mutuellement de leurs activités respectives et d'identifier les opportunités de synergies et de coopération renforcée. Les deux Directions ont convenu de renforcer leur collaboration en vue d'une plus grande efficacité de leurs aides.

Au niveau national, les responsables des Bureaux de la Coopération luxembourgeoise ont été régulièrement sensibilisés à la nécessité de mettre en pratique sur le terrain les dispositions de la Déclaration de Paris et les engagements pris au sein de l'UE.

En 2007, la Direction de la Coopération au Développement a chargé un expert indépendant de réaliser une étude définissant de manière précise les obligations de la Coopération luxembourgeoise aux termes de ses engagements politiques internationaux. Sur la base de cette étude, un plan de mise en œuvre de la Déclaration de Paris est en train d'être développé.

Mesurer l'efficacité de l'aide au sens de la Déclaration de Paris est une des tâches principales des évaluateurs dans le cadre de l'examen de la Coopération luxembourgeoises par ses pairs (« peer review ») qui a été lancé en 2007 (voir chapitre 8 consacré à l'évaluation).

### **3. La coopération bilatérale**

#### **a) Les programmes de la coopération bilatérale**

En 2007, le Ministère a continué sa politique de concentration géographique sur les dix pays partenaires privilégiés de la Coopération luxembourgeoise : le Burkina Faso, le Cap Vert, le Laos, le Mali, la Namibie, le Nicaragua, le Niger, le Salvador, le Sénégal et le Vietnam. Une attention particulière a également été apportée à la coopération au bénéfice des Territoires palestiniens occupés et des Balkans occidentaux.

Le désengagement des autres pays, notamment de la Tunisie, du Maroc, de l'Equateur et du Pérou, s'est poursuivi suivant un calendrier déterminé conjointement avec ces pays.

Des Programmes Indicatifs de Coopération (PIC) de deuxième génération ont été signés en 2007 avec

- le Sénégal (signature le 26 janvier à Dakar ; montant : 53,3 millions EUR sur la période 2007-2011)
- le Mali (signature le 28 janvier à Yorosso (Mali) ; montant : 55,2 millions EUR sur la période 2007-2011)
- la Namibie (signature en mai 2007 par échange de courrier ; montant : 22 millions EUR pour la période 2007-2010)
- le Burkina Faso (signature le 12 novembre à Luxembourg ; montant : 62,9 millions EUR sur la période 2008-2012)

Le programme pluriannuel 2008-2012 à signer avec le Niger a été identifié au cours de l'année, de telle sorte que ce PIC pourra être signé au début de l'année 2008.

Dans le cadre du programme El Salvador, le protocole du projet « Programme d'Appui au Réseau Solidaire » (budget : 20 millions d'euros) a été signé en octobre. C'est la première fois, en Amérique centrale, que la Coopération luxembourgeoise s'engage ainsi

sur base d'un programme qui s'insère entièrement dans l'approche globale de lutte contre la pauvreté définie par le gouvernement du pays partenaire.

Les programmes pluriannuels, élaborés conjointement avec les autorités des pays partenaires, sur base de leur stratégie nationale de réduction de la pauvreté et des Objectifs du Millénaire pour le Développement, mettent en règle générale des moyens financiers considérablement revus à la hausse à la disposition de la coopération avec les pays en question. Les seules exceptions sont la Namibie et le Salvador, pour lesquels les programmes sont entrés en phase de consolidation. Les nouveaux PIC tiennent également compte des résultats et des recommandations des évaluations à mi-parcours des PIC de première génération.

Au cours de l'année 2007, des commissions de partenariat ont été tenues avec le Cap Vert à Praia (janvier), avec le Niger à Niamey (juillet), avec le Vietnam à Hanoi (octobre), avec le Laos à Vientiane (octobre), avec le Burkina Faso à Luxembourg (novembre) et avec le Sénégal, également à Luxembourg (novembre).

Les secteurs d'intervention prioritaires de la coopération bilatérale restent la santé, l'éducation et le développement local intégré, avec un accent sur l'eau et l'assainissement. Il convient de signaler que le domaine de l'éducation est étoffé par un volet de formation et insertion professionnelles. Les instruments de microfinance sont mis à profit comme complément aux activités menées dans les autres domaines chaque fois qu'ils peuvent fournir une valeur ajoutée. De manière générale, la création des secteurs financiers inclusifs est encouragée.

L'année 2007 a également vu se consolider le processus de rapprochement du terrain de la Coopération luxembourgeoise, qui dispose désormais de Bureaux de la Coopération à Praia (pour couvrir le Cap Vert), Dakar (pour couvrir le Sénégal et le Mali), Ouagadougou (pour couvrir le Burkina Faso et le Niger), Hanoi (pour couvrir le Vietnam et le Laos) et Managua (pour couvrir le Nicaragua et le Salvador). Lors de la visite au Cap Vert du 24 au 26 janvier 2007 du Ministre de la Coopération et de l'Action

humanitaire Jean-Louis Schiltz, les nouveaux locaux rassemblant l'Ambassade du Grand-Duché de Luxembourg et le bureau de Lux-Development à Praia ont été inaugurés. Le Bureau de la Coopération à Ouagadougou a été inauguré le 9 juin 2007 lors d'une visite du Ministre Schiltz au Burkina Faso.

Les procédures d'accréditation des bureaux de Dakar, Ouagadougou et Managua comme missions diplomatiques avec un ambassadeur non résident ont été engagées.

## **b) Les relations avec Lux-Development**

En 2007, Lux-Development, l'agence luxembourgeoise pour la coopération au développement, a connu un certain nombre de changements, notamment au niveau des ressources humaines. Le 11 janvier 2007, le conseil d'administration de Lux-Development a nommé Gaston Schwartz comme nouveau Directeur général de l'agence d'exécution. Monsieur Schwartz, qui assumait auparavant les responsabilités du Directeur des opérations à Lux-Development, a ainsi remplacé Raymond Weber, dont la démission était devenue effective à la date du 31 décembre 2006.

Les travaux ont été entamés en vue de la mise à jour de la convention entre l'Etat luxembourgeois et Lux-Development signée le 8 juin 2004.

## ***4. La Coopération multilatérale***

### **a) Union Européenne**

L'année 2007 a vu la mise en œuvre du premier programme conjoint de l'UE dans le domaine de la coopération au développement. Ce programme, élaboré par les Présidences allemande, portugaise et slovène et la Commission européenne, a défini leurs priorités

communes et fixé les objectifs faisant l'objet des travaux du Conseil des Ministres de l'UE dans le domaine de la coopération au développement pour les prochains 18 mois.

L'accent a été mis tout particulièrement sur l'Afrique: la Facilité de soutien à la paix pour l'Afrique a été renforcée, un partenariat pour l'énergie entre l'Afrique et l'Europe a été lancé, et une attention particulière a été portée sur la promotion de l'agriculture africaine. Des travaux ont également été menés sur le volet de la coopération au développement de la stratégie UE-Afrique avec, comme priorité, la gouvernance, les infrastructures et l'eau.

La mise en œuvre des engagements pris dans le cadre de la Déclaration de Paris et du Consensus européen, notamment en ce qui concerne le financement et l'efficacité de l'aide, s'est poursuivie. L'UE s'est dotée d'un Code de bonne conduite pour la division du travail, et le premier rapport biennal évaluant la cohérence des politiques de l'UE pour le développement a été publié. De plus, le premier Conseil conjoint réunissant à la fois les Ministres du développement et de la Défense a eu lieu le 19 novembre 2007. Ce Conseil conjoint a eu pour but de renforcer la capacité d'action de l'UE en améliorant la coordination et la cohérence entre ses instruments de sécurité et de développement.

L'année 2007 se sera clôturée sans avoir vu l'aboutissement des négociations relatives aux futurs Accords de partenariat économique (APE) entre l'UE et les pays ACP. Les Ministres de l'UE pour la coopération au développement ont fermement insisté pour que ces accords soient au service du développement, et pour qu'ils contribuent à la lutte contre la pauvreté et au développement économique durable. Dans cette optique, ils ont adopté une stratégie en faveur de l'aide pour le commerce qui prévoit de mettre deux milliards d'euros par an dans ce domaine à la disposition des pays en développement à partir de 2010. De plus, le Fonds fiduciaire pour les infrastructures en Afrique, auquel le Luxembourg a contribué 2 millions d'euros, a été mis en place.

## **b) Nations Unies et agences multilatérales**

Pour la coopération multilatérale, l'année 2007 a été marquée notamment par le début de la mise en œuvre sur le terrain d'une approche plus stratégique dans l'intégration de la coopération multi-bi avec la coopération bilatérale dans le cadre des Programmes Indicatifs de Coopération de deuxième génération (PIC). Ainsi, dans la majorité des pays partenaires de la Coopération luxembourgeoise, les projets multi-bi identifiés dans le cadre de la planification et de la programmation des PIC de deuxième génération ont pu être engagés et lancés.

L'année 2007 a également été marquée par la continuation de l'approfondissement des relations de travail avec les quatre organisations multilatérales avec lesquelles la Coopération luxembourgeoise entretient des liens privilégiés : le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), le Fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA), le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF) et l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS). Des consultations annuelles menées à New York et à Genève ont permis de confirmer les grandes lignes de notre coopération avec ces agences onusiennes et de peaufiner certains détails, notamment en ce qui concerne les domaines prioritaires de la coopération thématique. La Coopération luxembourgeoise a participé en tant qu'observateur aux réunions des conseils d'administration des fonds et programmes de l'ONU ainsi qu'à la 60<sup>e</sup> session de l'Assemblée mondiale de la santé de l'OMS.

En 2007, la décision a été prise de signer des accords-cadres avec deux autres organisations internationales avec lesquelles la coopération s'est renforcée au cours des dernières années, notamment dans les domaines de la formation et de l'insertion professionnelle et de la micro-finance : il s'agit de l'Organisation internationale du Travail (OIT/BIT) et du Fonds d'Équipement des Nations Unies (FENU). Ces nouveaux accords devront être élaborés et signés au cours de l'année 2008.

Au sein des Nations Unies, les discussions se sont poursuivies sur le rapport du groupe des experts à haut niveau sur la cohérence du système dans le domaine du développement (« Delivering as One : High Level Panel report on System Wide Coherence ») publié fin 2006. La Représentation permanente du Luxembourg à New York a joué dans ce contexte un rôle très actif, le Président de l'Assemblée générale des Nations Unies ayant approché le Luxembourg pour faire fonction de facilitateur dans les consultations sur plusieurs recommandations clés du rapport.

Le Ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire Jean-Louis Schiltz a participé les 2 et 3 juillet à Genève à la séance de haut niveau dans le cadre de l'examen ministériel annuel de la session du Conseil économique et social (ECOSOC). L'examen était dédié au « renforcement de l'action menée pour éliminer la pauvreté et la faim, notamment grâce au partenariat mondial pour le développement ».

Dans le cadre de sa participation aux travaux de la Commission de consolidation de la paix des Nations Unies (CCP), le Luxembourg a contribué pour la première fois à des programmes réalisés sur le terrain sous l'égide de la CCP, au Burundi.

## **5. Action humanitaire**

D'un point de vue humanitaire, l'année 2007 a été marquée par une aggravation de la situation générale : plus de catastrophes naturelles, plus des crises humanitaires directement liées à l'évolution néfaste du climat, plus de conflits armés, civils ou militaires, plus de réfugiés, plus de personnes déplacées, plus de besoins alimentaires.

Pour faire face à cette évolution, le Ministère a déboursé plus de 31 millions d'euros pour contribuer au financement de 134 programmes humanitaires dans quelque 55 pays en Afrique, en Amérique latine et centrale et dans les Caraïbes et en Asie.

En 2007, le Ministère a revu sa stratégie en matière d'aide humanitaire. Sur base des principes de neutralité, d'impartialité, d'indépendance et d'humanité, avec comme objectifs la volonté de sauver des vies humaines, de diminuer les souffrances des victimes et de rétablir des conditions de vie humainement dignes, le Ministère a structuré son action humanitaire suivant trois axes d'intervention : la prévention, l'action humanitaire d'urgence et la transition.

Cette approche s'est traduite à travers la programmation budgétaire, par le biais d'un effort accru, systématique et structuré dans les domaines de la prévention et de la transition parallèlement au maintien d'un engagement constant face à l'urgence humanitaire.

Le Ministère a ainsi déboursé 1.778.305 euros, soit 5,75% de son budget, pour la mise en œuvre de programmes de prévention, de réduction de risques de crises humanitaires et de préparation aux catastrophes naturelles. Le Ministère a également déboursé 3.731.706 euros, soit 12,06% de son budget, pour la réalisation de programmes humanitaires de transition dont le but est, pour l'essentiel, de créer des conditions de vie qui permettent la reprise du développement économique et social.

Dans l'urgence, suivant son engagement pris en 2003 dans le domaine du « Good Humanitarian Donorship », le Ministère a augmenté sa contribution au Bureau de la Coordination des Affaires Humanitaires des Nations Unies (BCAH/OCHA) en allouant quatre millions d'euros au Fonds central d'intervention d'urgence (Central Emergency Response Fund – CERF) et en soutenant les activités du bureau à hauteur de 600 000 euros. La Coopération luxembourgeoise a contribué pour la première fois au « pooled fund » des Nations Unies en République Démocratique du Congo et elle a aussi franchi un cap au niveau de la collaboration avec ses trois principaux partenaires internationaux, le Comité International de la Croix-Rouge (CICR), le Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (UNHCR) et le Programme Alimentaire Mondial (PAM), en signant avec ces trois organisations des accords de collaboration portant sur une durée de quatre ans.

## **6. Coopération avec les ONG**

L'importance attribuée à la coopération avec les organisations non gouvernementales de développement (ONG) se traduit entre autres par l'ampleur de la part budgétaire réservée au cofinancement des activités menées par les 84 ONG de développement agréées par le Ministère. En 2007, des engagements ont été effectués pour près de 26 millions d'euros sur le Fonds de la coopération (activités de coopération des ONG sous accord-cadre et cofinancement).

Concernant les outils de financement, trois accords-cadres ont été renouvelés en 2007. Les accords-cadres de coopération sont négociés pour une durée comprise entre deux et cinq années et comportent un programme d'activités suivant une approche stratégique clairement définie, qui se traduit en pratique par une concentration géographique ou sectorielle des interventions. Le taux de la participation du Ministère aux budgets de ces activités s'élève à 80%. En 2007, les quatorze ONG travaillant avec le Ministère à travers quinze accords-cadres ont mis en œuvre 253 projets différents.

Les ONG de développement n'évoluant pas sous accord-cadre peuvent soumettre des demandes de cofinancement au Ministère, qui peut, après analyse des dossiers, accorder un cofinancement à hauteur de 75% pour des projets mis en œuvre dans un des dix pays partenaires privilégiés, ou à hauteur de 66,67% pour des projets réalisés dans d'autres pays en développement. Le taux de cofinancement préférentiel de 75% vise à inciter les ONG à identifier prioritairement des projets de coopération dans les pays partenaires privilégiés de la Coopération luxembourgeoise, sans empiéter sur leur liberté du choix de leurs interventions. En 2007, 98 dossiers de projets ont été instruits par le service ONG dont 76 nouvelles demandes de cofinancement.

L'important travail de conception et de suivi des projets et programmes des ONG est appuyé par le Ministère qui prend en charge une partie de leurs frais administratifs

générés au Luxembourg. Le Ministère a contribué à la prise en charge de ces frais à hauteur de 3,8 millions d'euros en 2007.

En 2007, le Ministère a contribué au fonctionnement du Cercle de coopération des ONG de développement par des subventions de 114.388 euros pour le secrétariat du Cercle et de 144.809,40 euros pour le Bureau d'Assistance Technique (BAT). Le BAT est une structure du Cercle financée par la Coopération luxembourgeoise dont l'objectif principal est de fournir une assistance aux ONG en matière de gestion de projets de développement.

Soucieux de continuer à entretenir de bonnes relations de travail, le Ministère et des représentants des ONG de développement et du Cercle de coopération se réunissent régulièrement au sein d'un groupe de travail pour discuter de questions d'intérêt commun, tant au niveau technique qu'au niveau stratégique. Cinq réunions de ce groupe de travail ont été tenues en 2007, permettant ainsi un échange régulier d'informations.

### ***Sensibilisation et éducation au développement***

Partageant le souci des ONG d'assurer dans l'opinion publique luxembourgeoise une meilleure compréhension des problèmes des pays en développement, le Ministère a appuyé les actions de sensibilisation et d'éducation au développement des ONG luxembourgeoises à concurrence de 1,3 million d'euros en 2007.

Le Ministère a appuyé l'action du Service d'Education Nord-Sud (SENS), chargé d'organiser des formations en matière d'éducation au développement à l'attention d'enseignants et d'élèves de l'enseignement secondaire et de soutenir les ONG pour la formulation de demandes de subside-sensibilisation. En 2007, la contribution du Ministère au fonctionnement du SENS était de 123.071 euros. D'un commun accord avec les parties concernées, il a été décidé de mettre un terme aux activités du SENS au 31 décembre 2007. Une réflexion a été entamée pour adopter une nouvelle approche en matière d'éducation au développement.

Parmi les autres activités de sensibilisation et d'éducation au développement qui ont été appuyées par le Ministère en 2007, il convient de relever l'exposition « All We Need », inaugurée par le Ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire Jean-Louis Schiltz le 19 avril et ouverte au public jusqu'au 28 octobre 2007, dans le cadre de Luxembourg – capitale européenne de la culture 2007. Cette exposition a mis en lumière les besoins humains fondamentaux, les ressources disponibles pour y subvenir et l'inégalité avec laquelle ces ressources sont distribuées. De même, le film « Retour à Gorée » du réalisateur suisse Pierre-Yves Borgeaud avec le chanteur sénégalais Youssou N'Dour, appuyé par la Coopération luxembourgeoise en 2005, est sorti dans les salles de cinéma en 2007.

## ***7. Initiatives en matière de microfinance***

Le 26 mars, le Ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire Jean-Louis Schiltz et les responsables de l'ONG Appui au développement autonome (ADA) ont signé un mandat de 5 ans en vue de la réalisation d'un important programme d'actions en matière de microfinance. Ce mandat s'inscrit dans la continuité des initiatives prises par le gouvernement luxembourgeois dans le domaine de la microfinance, telles que la semaine et les midis de la microfinance, le label Luxflag ou encore le prix de la microfinance décerné une première fois en 2006. Le programme d'actions d'ADA porte essentiellement sur :

- la qualité de gestion et le renforcement des capacités des institutions de microfinance,
- l'innovation en matière de produits financiers inclusifs et
- la gestion des connaissances en microfinance.

Le financement du mandat, d'un montant global de 18 millions d'euros, est assuré à concurrence de 75% par la Coopération luxembourgeoise et de 25 % par ADA.

C'est dans le cadre de la mise en œuvre du mandat qu'a eu lieu le 13 novembre l'inauguration de la Maison de la Microfinance, en présence de Son Altesse Royale la Grande-Duchesse Maria Teresa et du Ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire Jean-Louis Schiltz. La Maison de la Microfinance a vocation à répondre à une demande croissante concernant des questions liées aux pratiques de la microfinance, en provenance non seulement d'institutions de microfinance, mais aussi de bailleurs de fonds, acteurs du secteur financier, organismes d'aide au développement, associations, étudiants, etc. Située au 21-25, allée Scheffer à Luxembourg, la Maison de la Microfinance regroupe un espace information pour orienter le public dans ses recherches et une bibliothèque qui rassemble près de 1.500 ouvrages de référence sur la microfinance.

Lors d'une semaine d'ateliers de travail organisée du 3 au 5 juillet 2007, treize associations d'institutions de microfinance (IMF) provenant de l'Asie, de l'Afrique et de l'Amérique latine ont été réunies par ADA, au Luxembourg, avec le soutien de la Coopération luxembourgeoise. Le but de cette semaine d'ateliers de travail était de former ces associations afin de consolider leur développement et de les familiariser avec les activités d'ADA et de la Coopération luxembourgeoise.

La Coopération luxembourgeoise s'est engagée en 2007 à soutenir à hauteur de 18,85 millions d'euros un programme de promotion de secteurs financiers inclusifs dans la zone de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA). Le programme, mené en coopération avec la Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest, sera exécuté par l'agence Lux-Development sur une période de 4 à 5 ans. Le programme a été présenté et un protocole d'accord y afférent signé en marge de l'ouverture de la semaine européenne de la microfinance, le 27 novembre à Luxembourg.

Enfin, dans le cadre des Nations Unies, il convient de signaler que le Ministère participe au « UN Advisors Group on Inclusive Financial Sectors ». Suite à la démission en septembre 2007 du secrétaire exécutif du FENU et considérant que la prochaine réunion du groupe est prévue pour le 26 février 2008 au Luxembourg, la présidence du groupe a

été dévolue en novembre au Directeur de la Coopération luxembourgeoise. A la fin de son mandat en juin 2008, ce groupe présentera les résultats de ses travaux à l'ONU.

## **8. Appui aux programmes**

L'appui aux programmes déployé dans le cadre de la politique de coopération au développement du Luxembourg consiste dans le financement de la mise à disposition de « Junior Professional Officers » (JPO) aux Nations Unies, de « Jeunes Experts » (JED) à des délégations de la Commission Européenne, de « Volontaires des Nations Unies » (VNU), ainsi que dans le financement de coopérants, de stagiaires et de boursiers.

En 2007, cinq JPO, un JED, quatre stagiaires Lux-Development (LD), 10 stagiaires hors LD et un boursier ont été recrutés et financés par le biais de l'appui aux programmes. En tout, au 31 décembre 2007, l'appui aux programmes couvrait 17 JPO, quatre JED, deux experts associés (affectés au Club du Sahel de l'OCDE et au Bureau de la Coordination des Affaires Humanitaires des Nations Unies), cinq VNU, cinq stagiaires LD, dix stagiaires hors LD et un boursier.

## **9. Evaluation**

### **a) Evaluations mises en œuvre par la Coopération luxembourgeoise**

La Coopération luxembourgeoise a lancé pour la deuxième année consécutive une évaluation externe portant sur cinq accords-cadres conclus avec des ONG luxembourgeoises. Les ONG concernées en 2007 étaient Eng Bréck mat Latäinamerika, Frères des Hommes, FNEL, Guiden a Scouten et Nouvelle PNP (Pro Niños Pobres). Ce type d'évaluation est reconduit annuellement afin de couvrir tous les accords-cadres actuellement en exécution.

En 2007, la Direction de la Coopération au Développement a également financé une évaluation externe du Bureau d'Assistance Technique aux ONG (BAT). L'évaluation a dégagé des recommandations dont la mise en œuvre permettra de renforcer l'efficacité des travaux du BAT.

## **b) Evaluation de la Coopération luxembourgeoise**

Un nouvel examen du Luxembourg par ses pairs (« peer review ») du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE a démarré en 2007. Le CAD fait autorité dans le système international de la coopération au développement pour ses informations fiables, comparables et transparentes sur les niveaux de l'aide et sur les méthodes de sa mise en œuvre. La Coopération luxembourgeoise se soumet régulièrement à l'exercice de l'examen par les pairs et accorde une grande importance aux recommandations du Comité. Les derniers examens par les pairs concernant le Luxembourg ont été tenus en 1998 et 2003.

Sur invitation du Ministre Jean-Louis Schiltz, le Président du CAD, Monsieur Richard Manning, s'est rendu le 7 mars à Luxembourg pour une visite de travail afin de préparer l'examen de la Coopération luxembourgeoise par les pairs.

L'examen en tant que tel a débuté le 1<sup>er</sup> novembre 2007 par la remise au CAD d'un Mémoire élaboré par la Direction de la Coopération au Développement afin de présenter toutes les facettes de la Coopération luxembourgeoise. Il s'est poursuivi par la visite à Luxembourg, du 3 au 6 décembre, d'une délégation d'évaluateurs du CAD incluant des experts finlandais et espagnols. L'examen continuera en 2008 par une visite de terrain au Burkina Faso, et il se conclura par une réunion le 3 juin 2008 à Paris, lors de laquelle le CAD tirera les recommandations finales de la « peer review ».

## **10. Comité interministériel pour la coopération au développement**

Le Comité interministériel pour la coopération au développement (CID) est composé des représentants des ministères suivants - Affaires étrangères, Agriculture, Economie, Education nationale, Egalité des chances, Environnement, Finances, Fonction publique, Santé, Sécurité sociale - et d'un représentant de l'Inspection général de finances. Il est présidé par le Directeur de la Coopération luxembourgeoise.

Le CID s'est réuni cinq fois en 2007. Les sujets à l'ordre du jour étaient notamment la cohérence des politiques (à trois reprises), la présentation du Code de conduite adopté par les Ministres de la coopération au développement de l'UE, ainsi que l'éducation au développement.

Dans le cadre de l'examen par les pairs, les examinateurs du Comité d'aide au développement de l'OCDE ont eu un échange avec les membres du CID au sujet de la cohérence des politiques.